

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} janvier. — Le 4 janvier, le roi prendra le deuil pour onze jours, à l'occasion de la mort de S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe, frère de S. M. l'empereur d'Autriche. (*Moniteur*.)

— Dans la séance de jeudi dernier, le conseil-d'état a adopté un projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à faire un emprunt de 40 millions, et annulant les dispositions de la loi du 20 mars 1831, qui avait autorisé cette ville à emprunter 13 millions.

Il a également été adopté un projet de loi autorisant la ville de Lyon à faire un emprunt de 2,050,000 frs.

— On a reçu les nos 2 et 3 du *Moniteur Ottoman*. Le dernier n^o, daté du 19 novembre, contient une réponse à M. le général Sébastiani, elle est ainsi conçue :

« M. le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères de France, a dit à la chambre des députés, dans la séance du 19 septembre, qu'une note, communiquée à la Porte par M. le comte Guilleminot, avait été remise le lendemain par le divan lui-même, effrayé de la communication, aux représentants de toutes les puissances. Il a ajouté à cette occasion que l'ambassadeur français parlait à un cadavre. Il y a une accusation et une sentence: elles exigent l'une et l'autre une réponse catégorique.

« Quelle qu'ait pu être l'opinion du divan sur la note du général Guilleminot, elle n'a été transmise par lui à aucun ambassadeur des puissances amies. L'assertion contraire est un faux patent. A aucune époque le divan n'a trahi le secret diplomatique confié à sa loyauté, et la discrétion du cabinet ottoman est de si longue date et de si haute renommée, qu'elle est devenue, en quelque sorte, proverbiale dans le langage de la diplomatie. L'effroi qu'on suppose à la Porte dans la question actuelle n'est ni vrai ni vraisemblable. Décidée à maintenir, en ce qui la concernait, la neutralité qu'observait toutes les puissances de l'Europe, cette résolution suffisait à sa sécurité, elle ne pouvait ni ne devait songer à la chercher ailleurs, et le soin de ses intérêts ne différait point de celui de sa dignité. »

— MM. de la Mennais, Lacordaire et de Montalembert ont passé le 19 de ce mois par Florence, se rendant à Rome. Les deux premiers ont été fort indisposés; mais leur santé paraissait raffermie.

— Il est question, dit l'*Echo du Nord*, de la construction d'un chemin de fer de Calais à Paris. Un célèbre ingénieur anglais paraît être disposé à se charger de cette entreprise immense.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 3 janvier. — Le roi est parti ce matin, à 9 heures, pour Anvers; il sera de retour demain soir, et distribuera, en passant, des diapeaux à Malines.

— Le roi a reçu dimanche dernier des dépêches de Londres, qui lui ont été apportées par un aide-de-camp de M. le général Goblet: S. M., après en avoir pris lecture, paraissait extrêmement satisfaite. (*Belge*.)

Discours du président de la haute-cour militaire.

La haute cour militaire, Sire, joint ses vœux à ceux de la nation entière, pour la prospérité de votre maison: puisse l'année dans laquelle nous entrons voir consolider le trône de V. M., et assurer l'indépendance et le bonheur du peuple belge!

Le roi a répondu :

« Je suis gré à la haute-cour militaire des sentiments qu'elle me manifeste, et j'espère que l'année 1832, en assurant définitivement l'indépendance de la Belgique, qui prendra rang parmi les nations de l'Europe, verra compléter aussi l'organisation de l'état. La haute cour militaire contribuera à cette organisation, en continuant, par une bonne et prompt justice, de maintenir une discipline sévère dans l'armée. La révision des réglemens militaires devra avoir lieu, et nous tâcherons que la concision se joigne à la clarté (Et, s'adressant particulièrement à MM. les généraux, membres de la cour, S. M. a ajouté): « Vous le savez par expérience, Messieurs, pas de bonne armée sans discipline; avant de commander, le militaire doit apprendre à obéir. »

— Le *Belge* donne les détails suivans sur l'audience que S. M. a donné le 1^{er} de l'an :

« Le roi s'est longuement entretenu avec les diverses députations: elle a dit entr'autres choses que jusqu'ici l'état avait eu besoin de recourir au mode des emprunts, mais qu'il voulait qu'à l'avenir les dépenses n'excellassent plus les recettes; que l'on pouvait être persuadé qu'il travaillerait consciencieusement au bonheur de la nation; que le peuple belge est un peuple extrêmement bon, qu'il était déjà libre, très-libre, mais qu'il devait être heureux, qu'il s'occuperait spécialement des moyens qui pourraient amener son amélioration morale et son bien être matériel, qu'il croyait qu'un des moyens d'atteindre ce but c'était d'établir des caisses d'épargne sur une vaste échelle; que par là le peuple s'habituerait à des idées d'ordre et d'économie, qu'il serait peut-être difficile de lui faire comprendre l'utilité de ces caisses d'épargne, parce qu'elles ne lui offre qu'un avantage qui ne doit se réaliser que dans l'avenir; que ces caisses d'épargne devaient être une chose sacrée sur laquelle ni le fisc, ni les autorités locales ne devaient pouvoir mettre la main: enfin il n'est aucune branche d'administration sur laquelle S. M. ne se soit entretenue avec les diverses députations; et plusieurs fois elle a paru attendrie jusqu'aux larmes en parlant de la nation et de ses besoins. »

Voici un extrait du *Courrier belge* :

« Nous croyons pouvoir assurer que la non-ratification des 24 articles par les trois cours du Nord n'est pas la cause principale de l'espèce de mésintelligence qui règne depuis quelques jours entre le cabinet français et les autres cabinets. La question de la démolition des forteresses belges est la principale et la véritable pierre d'achoppement. M. Casimir Périer a voulu se réveiller un peu de son apathie et de son indifférence. Il a, dit-on, élevé la voix dans quelques notes diplomatiques échangées sur la question des forteresses belges. Il a cru s'apercevoir que les puissances du Nord prétendaient abuser de la faiblesse du juste-milieu, plus qu'il ne convenait à la dignité de la France, même comme la comprennent MM. Sébastiani et ses collègues.

« Depuis cette modification dans le ton humble que la France avait toujours observé, l'aigreur s'est quelque peu mêlé à la politesse classique des débats de la conférence de Londres. Mais il paraît que le juste-milieu s'est réveillé un peu trop tard. On n'a pas été effrayé de son changement de ton. On lui a mis de nouveau devant les yeux le mot de guerre, en réponse à ses velléités d'énergie. La question diplomatique est maintenant de savoir qui reculera le premier du juste-milieu, ou de son cousin germain l'arbitraire russe et prussien. Le juste-milieu aurait déjà rétrogradé s'il n'espérait ou ne

sait quoi de vague et de mal déterminé de la part du cabinet autrichien. M. de Metternich est bien d'accord avec la Prusse et la Russie en ce qui concerne le désir de réprimer ce que les souverains et les nobles d'Allemagne appellent l'esprit révolutionnaire des Français. Mais M. de Metternich se range sous d'autres bannières en ce qui regarde la question polonaise. Il veut absolument qu'on reconstitue le royaume de Pologne, au moins tel qu'il existait avant la dernière révolution. Et c'est sur cette disposition particulière de l'Autriche que spécule, dit-on, M. Casimir Périer pour tenir tête pendant quelque temps à la Russie et à la Prusse. »

M. le général Belliard arrivera ici dans la journée. On peut considérer ce prompt retour comme d'un bon augure pour la conclusion si impatientement attendue de nos affaires. (*Emancipation*.)

— Nous avons fait remarquer le silence des journaux hollandais, et notamment du *Journal de La Haye* sur le prétendu refus de l'empereur de Russie, silence auquel nous attachions quelque importance après la gravité qu'ils avaient précédemment donnée à des bruits très-vagues. Nous sommes aujourd'hui à même de l'expliquer par l'arrivée récente à La Haye de dépêches venant de Saint-Petersbourg, et engageant avec quelque insistance le roi de Hollande à l'acceptation du traité du 15 novembre. Les nouvelles reçues hier soir de Londres coïncident avec ce que nous apprenons de La Haye et que nous faisons connaître par les lignes qui précèdent. (*Idem*.)

— Il est encore arrivé hier soir, à l'ambassade anglaise, un courrier venant de Londres. Il a quitté cette ville samedi. Le même jour il avait été expédié du *Foreign office* des courriers pour presque toutes les chancelleries de l'Europe: il n'en restait plus que deux à la disposition du ministre de l'extérieur. (*Idem*.)

— On lit dans le même journal :

« Deux faits encore fort importants restent à s'accomplir: La ratification du traité, le mariage du roi. Or, quelque hésitation qu'apporte encore l'empereur de Russie, il est bien certain que son premier mot n'a pas été un refus. Ses objections seront vaincues par l'accord des autres puissances. Nous persistons à croire à la ratification prochaine. Le second fait sera la conséquence du premier. Encore quelques jours, nous verrons donc le gouvernement belge assis sur des bases devenues définitives; sous la protection de la France et de l'Angleterre. Une nouvelle dynastie royale aura pris rang en Europe; fondée par le peuple, elle aura plus de gages d'existence et de durée que les dynasties les plus anciennes issues d'un principe différent. Nous le reconnaissons donc, comme amis de l'ordre et apercevant dans cet état de chose les éléments nécessaires de prospérité et de repos, tout sourit au nouvel avenir de la Belgique. »

De la part du roi, une première et forte distribution de houille sera faite, demain et jours suivans, aux plus nécessiteux des pauvres de la ville, par les soins de la Société Philanthropique, des ministres des divers cultes, et maîtres des pauvres.

— La haute-cour militaire, en acquittant le lieutenant Argout, accusé d'insubordination et d'avoir abandonné son poste à Anvers, le 29 octobre dernier, avait qualifié la dénonciation du colonel Buzen de légère et d'irréfléchie. Le *Journal d'Anvers* publie aujourd'hui la lettre suivante adressée au colonel Buzen par M. le ministre de la guerre.

Bruxelles, le 25 décembre 1831.

A M. le colonel Buzen, commandant supérieur de la place d'Anvers.

ORDRE DU JOUR.

Colonel, j'ai été aussi affecté que vous du jugement de la haute-cour dans l'affaire du lieutenant d'Argout; il appartient à la justice de statuer sur la criminalité des individus; je suis le premier à respecter ses arrêts; mais quand le juge se mêle de blâmer la conduite d'officiers non mis en accusation qu'elle les accable, privés de moyens de défense, d'une condamnation morale, le gouvernement ne doit pas se faire scrupule d'apprécier une conduite dont il est juge.

Le gouvernement vous reconnaît les mêmes droits qu'à ceux qui vous ont précédé dans le gouvernement de la province d'Anvers; bien plus, il vous en reconnaît de plus étendus sur la ville d'Anvers par suite de la mise en état de siège; indépendamment de l'arrêté du roi qui ne confiait à M. Argout d'autre commandement que le fort du Nord en présence de l'ennemi, au moment de la reprise des hostilités, vous étiez, dans l'intérêt de la défense, muni d'un pouvoir discrétionnaire, et pouviez donner à chacun des officiers sous vos ordres tel poste que vous jugiez utile.

Je vous autorise non-seulement à faire mettre à l'ordre du jour que vous avez reçu de moi l'approbation de votre conduite, dans cette circonstance, mais d'ajouter que le roi m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction particulière pour le zèle, l'activité que vous avez déployés, et la sagesse des mesures que vous avez prises depuis que la ville d'Anvers est mise en état de siège jusqu'à ce jour.

Celle-ci sert de réponse à votre lettre du 16 de ce mois n° 9.

Le ministre de la guerre; signé de Brouckere.

— Madame Malibran Garcia, ayant fait annuler son mariage en Amérique, vient d'épouser le célèbre violoniste De Berriot notre compatriote.

LIÈGE, LE 4 JANVIER.

Le *Moniteur Belge* publie aujourd'hui, d'après le *Staats-Courant*, les communications faites le 12 décembre dernier, aux états-généraux de la Hollande, dont quelques journaux ont donné une analyse très-imparfaite.

« Les observations du gouvernement hollandais, dit le *Moniteur*, viennent encore une fois démontrer que tout n'est pas au désavantage de la Belgique dans le traité de séparation. Ces observations portent sur les trois objets soumis: les limites, les deltas et la navigation; et sur un quatrième: les forteresses. On remarquera, d'ailleurs, que ces pièces sont loin d'annoncer des intentions aussi belliqueuses qu'on le supposait. »

— On lit dans une lettre particulière de Bruxelles, le 1^{er} décembre :

« La fête que la ville a donnée au roi a été des plus brillantes, et a surpassé tout ce qu'on était en droit d'en attendre. »

« Aujourd'hui, il y a eu réception chez le roi, pour le compliment du jour. A une heure, qui était l'heure fixée pour recevoir les autorités, la place du Parc était encombrée de voitures. »

— On lit dans le *Courrier de la Sambre* :

« Voici quelques détails sur la mort du commissaire du district de Luxembourg, et de l'un de ses compagnons: une certaine quantité de fusils avaient été enlevés à Eisch-sur l'Alzette. Ces armes avaient été conduites à Hollerich. Quelques gardes civiques et forestiers, réunis à Mamer, osèrent former le projet de les reprendre. Ils se rendent à Hollerich; mais arrivés en face de la maison où doivent être les fusils, il sont accueillis par un feu meurtrier parti des fenêtres, auquel ils répondirent. M. Morant, commissaire *ad interim* du district de Luxembourg, et le garde forestier Frauenberg, tombent percés de plusieurs balles. On raconte qu'après leur mort, les brigands se sont encore acharnés sur leurs cadavres. »

— Les prix des grains continue à être à la baisse dans les provinces rhénanes; ce qu'on attribue à l'espoir de la conservation de la paix.

— On mande de Gand, 2 janvier :

« On a arrêté hier et conduit au *Mammeloker* un individu qui avait crié *vive le prince d'Orange!* il sera remis aujourd'hui entre les mains de l'autorité militaire et déposé à la citadelle. »

« Quelques désordres ont encore eu lieu dans un cabaret, où se réunissent régulièrement des hommes aux opinions bien connues. »

« L'audace de certains personnages paraît avoir acquis depuis quelques jours un nouveau degré d'intensité; mais l'autorité militaire veille, et toutes les menées de la faction anti nationale ne serviront désormais qu'à la couvrir de honte et de ridicule. »

— La *Gazette flamande de Gand* dément la nouvelle que le traître Grégoire commanderait actuellement les avant-postes ennemis dans la Flandre-zélandaise. Elle assure que ce personnage se trouve avec son ami Bast à La Haye, et que tous deux sont en non-activité de service.

— L'hospice des Urselines, à Bruxelles, possède actuellement une femme âgée de 105 ans accomplis, quatre tant hommes que femmes de 90 à 96 ans, quatre de 96 à 99 et cinquante-un de 80 à 90 ans.

— On mande de Constantinople, 26 novembre :

« Les dernières nouvelles d'Alexandrie sont défavorables pour la Porte. Le vice-roi d'Egypte a fait entrer en Syrie une armée nombreuse sous prétexte de réprimer les rebelles de Damas, mais la Porte ne lui en avait pas donné la mission; elle paraît même convaincue que l'insurrection de Damas est l'œuvre de quelques émissaires égyptiens et qu'elle est destinée à justifier l'exécution des plans ambitieux du vice-roi. Le sultan, irrité à la réception de cette nouvelle, a envoyé sur-le-champ vers Alexandrie quatre premiers dignitaires pour inviter le vice-roi à suspendre son expédition, et lui déclarer que s'il n'obéissait pas, le sultan le regarderait comme rebelle et saurait le réduire par la force. Il y a peu d'espoir que le vice-roi se laisse décourager par ces menaces, et ajourne plus longtemps son plan de reconquérir la Syrie pour lui-même jusqu'aux montagnes du Liban: on connaît maintenant le motif du retour de la flotte turque; on sait que ce n'est pas le choléra qui a forcé le capitan pacha de quitter les eaux de Rhodes, où il croisait depuis quelque temps, pour retourner à Constantinople, mais bien les menaces du vice-roi, qui avait dit qu'il recevrait la flotte à coups de canon si elle s'avisait d'approcher d'Alexandrie. »

« On se demande maintenant ce qui arrivera. Une guerre paraît inévitable, mais la perspective est terrible pour la Porte, qui souffre encore des blessures que lui ont faites la guerre contre la Russie et ses luttes interminables à l'extérieur, tandis que le puissant monarque de l'Egypte a organisé une armée à l'euro péenne, pourvue de bons chefs, une flotte qui peut se mesurer avec plus d'une flotte européenne, et d'immenses trésors. »

— Une lettre d'Alexandrie, 11 novembre, contient ce qui suit :

« Les troupes de terre que le vice-roi d'Egypte destine à l'expédition en Syrie, se composent de cinq régiments d'infanterie, de quatre de cavalerie, de 1,000 hommes de cavalerie irrégulière, de 1,600 hommes d'artillerie et d'une division de sapeurs; en tout 21,400 hommes. La flotte se compose de 7 frégates de 64 canons, de 6 corvettes, de 3 bricks, de 7 goëlettes, de 17 bâtimens de transport et de 10 chaloupes canonniers. »

— La gabarre française, l'*Astrolabe*, commandée par M. de Rozilli, allant de Toulon à Navarin, a passé devant la nouvelle île Julia (Nérita). Le volcan était éteint; mais à deux mille à l'ouest, on aperçut une nouvelle irruption sous-marine, qui ne présentait encore aucun indice de lave à la superficie de la mer. Les ordres qu'avaient reçus le commandant du bâtiment ne lui ont pas permis de s'arrêter pour observer ce phénomène.

— La commission de savans de Bavière qui est allée en Grèce, continue ses exportations, malgré l'état peu tranquille de la Morée. Le professeur Thiersel a été pris pour arbitre par les habitans d'Hydra dans leurs discussions. Ce savant a trouvé chez les habitans des hautes vallées de l'Arcadie beaucoup de traits des Grecs anciens.

— La *Quotidienne* annonce l'apparition d'un charmant recueil de littérature carliste, intitulée *L'Émeraude*. Voilà pour un livre un titre qui paraît bien précieux! Elle parle d'un portrait très-ressemblant; c'est celui du duc de Bordeaux.

DE LA RATIFICATION.

Encore quelques jours, et nous aurons atteint le terme fixé par la conférence pour la ratification des vingt-quatre articles, et nous pourrions nous convaincre de la bonne foi de quelques-unes des puissances contractantes.

Si les puissances sont réellement animées du désir de mettre fin à la crise où se débat l'Europe, elles maintiendront leur œuvre, car, toute défec-tueuse qu'elle est, c'est une œuvre de conciliation et de paix. Et cela est tellement avéré, que les moindres modifications au traité soulèveraient de nouvelles antipathies, de nouvelles luttes, et compromettraient, pour la deuxième fois, l'existence non pas des peuples, car les peuples ne périssent pas, mais celle des vieilles institutions sociales.

Disons-le hautement. La Belgique a fait tous les sacrifices compatibles avec son existence pour être élevée au rang des nations indépendantes et reconnues comme telles. Peut être, dans son désir de concourir au maintien de la paix générale, a-t-elle été même au delà des bornes de toute concession raisonnable. Aussi ne peut-elle aller plus loin sans compromettre sa vie et son honneur.

Dans ces conjonctures, il est du devoir de la représentation nationale de déployer la plus grande énergie et de faire voir, par son attitude et son langage, qu'elle est du moins à la hauteur de la seconde chambre des états-généraux de Hollande.

Le roi Guillaume nous a donné des leçons de fermeté dont il est à espérer que nous profiterons. Seul, pour ainsi dire contre tous, il ne fléchit pas, et par une obstination dont l'histoire offre peu d'exemples, il est parvenu à faire tourner à son avantage, des événemens dont il ne semblait, au principe, ne devoir résulter pour lui que honte et malheur. Il a mis à nu la faiblesse de la conférence et exploité avec une habileté rare, la crainte d'une guerre générale qui perce par tous les actes, même les plus hautains, de l'assemblée des diplomates de Londres.

Il fut un temps où la Belgique ne se laissait pas intimider non plus par le langage de la conférence. Il est vrai que depuis Varsovie a succombé, que l'Italie est contenue par les bayonnettes autrichiennes, mais si nous ne pouvons reprendre l'attitude que nous avions en janvier 1830, nous pouvons, avec plus de fondement qu'alors, faire valoir nos prétentions à une honorable indépendance.

Car nous avons accédé, sans arrière-pensée, aux conditions qui nous ont été proposées par les cinq puissances, et c'est désormais sur le terrain même des traités que la question d'être ou de ne pas être devra se vider.

La fermeté que nous déployerons et le refus de nous soumettre à des conditions plus défavorables encore que celles que nous ont été imposées, se trouve donc déjà justifiée et légitimée par les antécédens de la conférence et par la conduite du roi Guillaume. Nul ne songera donc à nous en faire un crime, moins encore à regarder un nouveau refus comme une déclaration d'hostilités. Et si la Prusse et la Russie voulaient nous contraindre par la force, soyons bien persuadés que ni l'Angleterre ni la France ne les laisseraient pas faire. Aussi, en dernière analyse, nous persistons à croire que toutes les probabilités sont en faveur de la ratification de la Russie.

On peut voir par ce qui suit jusqu'à quel point les journaux hollandais d'une certaine couleur abusent de la crédulité de leurs lecteurs pour leur faire croire que les plus grandes absurdités touchant l'état de la Belgique.

Extrait de la correspondance du *Handelsblad*.

Bruxelles, le 23 décembre.

« La misère est ici si terrible que l'on craint généralement, en cas d'une gelée de huit jours, de voir la populace recommencer le pillage. Pour cette raison les gens aisés (et le nombre n'en est pas grand, car ils ont tous quitté la ville), ont

caché leurs plus précieux objets. Un pain qui coûtait 17 cents, est payé actuellement 27 cents, et une des libertés que les Belges, en chassant le meilleur des rois, se sont procurées, est que les boulangers fixent le prix du pain à leur gré et emploient de nouveau le vitriol, (*sulphas cupri*) pour que le pain paraisse plus blanc. Les rues sont désertes plus que les rues d'un faubourg en Hollande. On n'y voit ni équipages ni chevaux. Le roi n'est visible que pour ses ministres, à la différence du roi Guillaume qui est visible pour tout le monde; aussi notre roi n'a pas besoin, comme celui de Bruxelles, d'avoir cinquante pièces de canon devant son palais. Les biens de quelques employés hollandais ont été vendus au profit du pays. L'autre jour on avait déjà mis l'affiche de la vente des meubles sur une maison qui avait été habitée par un employé supérieur hollandais, quand les (*vaart kapoen*) capons du rivage s'y sont opposés, disant que ce monsieur leur avait fait trop de bien pour pouvoir souffrir cette injustice à son égard. Dans l'armée belge on ne compte presque plus de militaires qui ont servi le roi Guillaume, que ceux qui ont été condamnés à la prison ou à d'autres peines.

DISCOURS DU GÉNÉRAL JACKSON.

Le président, M. Jackson, vient d'adresser au 22^e congrès, pour sa première session, un message très-étendu sur l'état de l'intérieur et sur les relations de la confédération américaine avec l'extérieur. Nous ne pouvons en citer que les passages les plus saillants.

Après avoir annoncé que l'agriculture fait des progrès rapides, que les manufactures se multiplient, que la science fait chaque jour des découvertes utiles aux arts, que par l'établissement des routes en fer et par la navigation à la vapeur les communications entre les diverses parties des États-Unis sont devenues tellement faciles, que les voyages qui auparavant exigeaient plusieurs semaines se font maintenant en quelques jours, en sorte que le danger que l'on craignait de la trop grande étendue de la confédération disparaît peu à peu, le président dit :

Si nous sommes florissants chez nous et respectés au dehors, c'est parce que nous sommes libres, unis, industriels et soumis aux lois. Voilà pourquoi notre population s'est accrue de 3 à 13 millions; au lieu de 13 colonies séparées, il y a 24 États-Unis; notre faiblesse est changée en force; au paravant nous figurions à peine dans le rang des nations, actuellement nous occupons une place distinguée dans leur estime. Ce dernier avantage résulte principalement des principes qui ont guidé nos relations avec les puissances étrangères depuis que nous avons pris une position égale à la leur. La politique pacifique et sage de notre gouvernement nous a conservés dans un état de neutralité pendant les guerres qui, à diverses époques, ont été faites par d'autres puissances. Cependant cette politique, tout en donnant de l'activité et de l'étendue à notre commerce, l'a exposé à des endommagements de la part des puissances belligérantes. C'est ce qui a donné lieu à des réclamations pour obtenir la réparation des dommages que nous avons soufferts.

L'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hollande, la Suède, le Danemarck, Naples, et récemment le Portugal, ont tous enfreint plus ou moins nos droits de neutres. Il a été adressé à tous des demandes de réparation; elles ont influé et continuent d'influer encore sur l'état de nos relations avec les puissances auxquelles nous les avons adressées.

Le président rend compte des négociations qui ont eu lieu avec toutes ces puissances. Il rappelle que les négociations avec l'Angleterre ont donné lieu à des arrangements pleins de bienveillance mutuelle. Le commerce avec les colonies anglaises y a gagné beaucoup; jusqu'au 30 septembre, il a déjà occupé des navires américains de la valeur de 30,000 tonneaux, et des navires étrangers de 13,000 pour l'exportation, et 30,000 tonneaux américains et 20,000 étrangers, pour l'importation. On a récemment réglé quelques points en litige relatifs à la démarcation des limites entre les États-Unis et le Canada.

Les États-Unis étaient sur le point d'envoyer une

escadre pour demander au Portugal la réparation des torts faits à la marine américaine pendant le blocus de Terceira; mais le gouvernement portugais a promis d'accorder cette réparation, et déjà il a montré ses dispositions bienveillantes en réduisant les droits d'entrée sur le riz, une des productions des états méridionaux, au même pied que ceux du riz des nations les plus favorisées.

Nos relations politiques avec la Russie, continue le message, sont du genre le plus libéral. Nous jouissons des avantages de la navigation et du commerce accordés à la nation la plus favorisée, mais il n'a pas convenu encore à sa politique de donner de la stabilité et de la réciprocité à ces avantages par un traité commercial. D'autres circonstances ont d'ailleurs pu s'y opposer.

Le traité avec l'Autriche nous ouvre un commerce important avec les états héréditaires de l'empereur, commerce dont la valeur a été jusqu'à présent peu connue, et par conséquent est suffisamment appréciée, tandis que notre commerce trouve en vertu de ce traité une entrée dans le sud de l'Allemagne. Les traités que nous avons conclus avec les villes anséatiques, avec la Prusse et d'autres qui sont encore en négociation, ouvriront ces vastes contrées du Nord à l'esprit entreprenant de nos commerçants. La ratification du traité avec la Porte a été envoyée pour être échangée; d'après les dernières dépêches officielles, on peut s'attendre à ce que cet échange s'effectue promptement. Notre commerce avec la Chine et l'Inde orientale continue dans son étendue ordinaire, et avec les nouvelles facilités qui procurent la faculté de pouvoir substituer des lettres de change aux paiements en espèces.

L'état des finances est très-prospère: les revenus de l'année 1831 n'ont guère dû être au-dessous de 27,700,000 dollars, et les dépenses, à l'exclusion de la dette publique, ne se montent qu'à 14,700,000 dollars. Le paiement du principal et des intérêts de la dette pour la même année excédera 16,500,000 dollars. Dans les trois dernières années 40,000,000 dollars ont été appliqués à l'amortissement; le président espère que toute la dette publique pourra être éteinte dans les quatre années de son administration. Nous présenterons alors, dit-il, l'exemple rare d'une grande nation abondant en tous les moyens de bonheur et de sécurité, et entièrement libre de dettes.

On pourra opérer alors des modifications dans le tarif des douanes et des réductions d'impôts.

Les vers qui suivent, de M. de Lamartine, sont extraits du 2^e vol. du *Livre des Cent-et-Un*:

LES REVOLUTIONS.

Et vous! qui ne pouvez défendre un pied de grève,
Dérober une feuille au souffle qui l'enlève,
Prolonger d'un rayon ces orbes éclatans,
Ni dans son sablier qui coule intarissable,
Ralentir d'un moment, d'un jour, d'un grain de sable,
La chute éternelle du temps!

Sous vos pieds chancelans, si quelque caillou roule,
Si quelque peuple meurt, si quelque trône croule,
Si l'aile d'un vieux siècle emporte ses débris,
Si de votre alphabet quelque lettre s'efface,
Si d'un insecte à l'autre un brin de paille passe,
Le ciel s'ébranle de vos cris?

Regardez donc, race insensée
Les pas des générations!
Toute la route n'est tracée
Que des débris des nations!
Trônes, autels, temples, portiques,
Peuples, royaumes, républiques,
Sont la poussière du chemin,
Et l'histoire, écho de la tombe,
N'est que le bruit de ce qui tombe
Sur la route du genre humain!

Passant sur les ruines de Thèbes, de Memphis, de Jérusalem, d'Athènes, le poète assiste à la naissance du christianisme:

Levez-vous Gaule et Germanie,
L'heure de la vengeance est là!
Des ruines c'est le génie
Qui prend les rênes d'Attila!
Lois, Forum, Dieux, faisceaux, tout croule
Dans l'ornière de sang tout roule,
Tout s'éteint, tout fume; il fait nuit.
Il fait nuit, pour que l'ombre encore
Fasse mieux éclater l'aurore
Du jour (4) où son doigt vous conduit!

(4) Le Christianisme.

L'homme se tourne à cette flamme
Et revit en la regardant,
Charlemagne en fait la grande ame
Dont il anime l'Occident;
Il meurt; son colosse d'empire
En lambeaux vivans se déchire.

De ces nations mutilées
Cent peuples naissent sous ses pas,
Races barbares et mêlées
Que leur mère ne connaît pas;
Les uns indomptés et farouches,
Les autres rongant dans leurs bouches
Le mors des tyrans ou des dieux;
Mais l'esprit par diverses routes
A son tour leur assigne à toutes
Un rendez-vous mystérieux.

Pour les pousser où Dieu les mène
L'esprit humain prend cent détours,
Et revêt chaque forme humaine
Selon les hommes et les jours.
Ici, conquérant, il balaie
Les vieux peuples comme l'ivraie;
Là, sublime navigateur,
L'instruct d'une immense conquête
Lui fait chercher dans la tempête
Un monde à travers l'équateur!
Tantôt il coule la pensée
En bronze palpable et vivant,
Et la parole retracée
Court et brise comme le vent;
Tantôt, pour mettre un siècle en poudre
Il éclate comme la foudre,
Dans un mot de feu, Liberté!
Puis dégoûté de son ouvrage,
D'un mot qui tonne davantage
Il réveille l'humanité!

Et tout se fond, croule ou chancelle,
Et comme un flot du flot chassé,
Le temps sur le temps s'amoncèle,
Et le présent sur le passé!
Et sur ce sable où tout s'enfoncé
Quoi donc, ô mortels, vous annonce
L'immuable que vous cherchez?
Je ne vois que poussière et lutte,
Je n'entends que l'immense chute
Du temps qui tombe et dit: Marchez!

Comme ces morts vêtus de leur parure immonde,
Les générations emportent de ce monde
Leurs vêtements dans le tombeau!

Là, c'est leurs dieux, ici, les mœurs de leurs ancêtres,
Le glaive des tyrans, l'amulette des prêtres,
Vieux lambeaux; vils haillons des cultes ou de lois;
Et quand après mille ans dans leurs caveaux on fouille
On est surpris de voir la risible dépouille
De ce qui fut l'homme autrefois!

Robes, togés, turbans, tunique, pourpre, bure,
Sceptres, glaives, faisceaux, hache, houlette, armure,
Symboles vermoulus fondent sous votre main,
Tour à tour au plus fort, au plus fourbe, au plus digne,
Et vous vous demandez vainement sous quel signe
Monte ou baisse l'esprit humain!

Sous le vôtre, ô chrétiens, l'homme en qui dieu travaille
Change éternellement de formes et de taille;
Géant de l'avenir à grandir destiné!

Enfans de six mille ans qu'un peu de bruit étonne,
Ne vous troublez donc pas d'un mot nouveau qui tonne,
D'un empire éboulé, d'un siècle qui s'en va!
Que vous font ces débris qui jonchent la carrière?
Regardez en avant et non pas en arrière,
Le courant roule à Jéhova!

Nous donc, si le sol tremble au vieux toit de nos pères,
Ensevelissons-nous! sous des cendres si chères,
Tombons enveloppés de ces sacrés linéails!
Mais ne ressemblons pas à ces rois d'Assyrie,
Qui traînaient au tombeau femmes, enfans, patrie,
Et ne savaient pas mourir seuls!

MINISTÈRE DES FINANCES.

Fourniture de huit mille mètres de drap pour l'administration de la douane.

Le ministre des finances voulant accorder aux fabricans et négocians du second ordre, les facilités désirables pour qu'il puisse concourir à la fourniture de huit mille mètres de drap dont l'adjudication doit avoir lieu le 40 janvier prochain, prévient le public que le cahier des charges et conditions de ladite fourniture est modifié de la manière suivante:

Au lieu d'une adjudication unique la fourniture est divisée en quatre lots, chacun de deux mille mètres de drap et la livraison aura lieu pour tous les lots à Bruxelles le quarante-cinquième jour après l'adjudication.

Celui qui fait la soumission la moins élevée peut prendre au même prix tel nombre de lots qu'il juge à propos.

S'il n'use pas de cette faculté, les soumissionnaires qui se rapprocheront le plus du prix de la première adjudication, auront successivement la même faculté pour les lots restans.

Un exemplaire du cahier des charges modifié d'après ce qui précède est déposé aux directions des douanes de Liège, de Mons, de Namur, de Bruges, de Gand, d'Anvers, de Hasselt et d'Arlon, à Bruxelles, le 30 décembre 1831.

Le ministre des finances, Signé J. A. Coghén.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, veuillez insérer dans votre journal qu'un assesseur d'une grande commune de la province de Liège, vient de faire remise de ces appointements au bureau de bienfaisance de l'exercice de l'an 1832, pour être distribués aux pauvres de ladite commune, vous obligerez infiniment un de vos abonnés.

Agréés, etc.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 3 janvier.

Naissances : 4 garçons, 4 filles.

Décès : 4 garçons, 4 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir, Jacques Joseph Jacob, âgé de 42 ans, écrivain, rue Basse-Chaussée, célibataire. — Marie Marguerite Ninane, âgée de 74 ans, dentellière, rue Vertbois. — Marie Simonis, âgée de 64 ans, marchande, rue d'Avroi, épouse de Lambert Poëse.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 5 janvier, le *Solitaire*, opéra en 3 actes, le spectacle commencera par *Dominique ou le Possédé*, comédie en 3 actes du théâtre français.

Lundi sans remise, la première représentation de *Zampa* opéra en 3 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vente après le décès de M. RUYTER, prêtre.

* Jeudi et vendredi 5 et 6 janvier, à 2 heures précises, rue St-Séverin, n° 542, le notaire HOUBAER fera VENDRE à l'encan sous la direction de François THONNARD, tout le mobilier composant la succession dudit M. Ruyter et consistant principalement en commodes, garde-robes, bois de lits, chaises et fauteuils bourrés, horloges, réveils, glaces, matelats en crin, lits de plumes, linges de tables et autres, étaineries, cuivres et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long.

Bon VIN de pays à 31 cents la bouteille, rue de la Rose, n° 472, enseigne de la Grande Bouteille. 469

VENTE DE GROS BOIS BLANCS ANCIENNE ESPÈCE.

Judi 19 janvier 1832, à 10 heures du matin, on VENDRA au plus offrant dans le bois de la Hayoule à Scny, près la chaussée de Terwagne, 55 gros bois blancs et 4 gros ormes. A crédit. 485

() Lundi 23 de ce mois, à 2 heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont, une MAISON DE COMMERCE sise à Liège, rue Gerardrie, n° 614. Aux conditions que l'on peut voir chez lui.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 16 janvier 1832, à dix heures du matin, il sera procédé à la requête de la dame veuve Dominique Laporte, en qualité de tutrice de ses enfants mineurs, pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place Saint-Severin et par le ministère de M. CHAPPELLE, notaire à Huy, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON, cour et dépendances, située à Huy, rue du Tribunal, joignant d'un côté à M. Francette avoué, et au second à Gomrée, et des autres à la rue.

Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit notaire CHAPPELLE, où les amateurs peuvent en prendre communication. 495

() **MONT-DE-PIÉTÉ.**

Lundi 9 janvier 1832 et jours suivants, à deux heures précises, on VENDRA publiquement les gages surannés, dont l'emprunt n'aura pas été renouvelé dans le délai de quatorze mois.

L'excédant ou boni demeure à la disposition des possesseurs légaux de la reconnaissance pendant 20 mois, à dater de la vente; passé ce temps, il est acquis à la caisse du Mont et compris dans les bénéfices payés aux établissements de charité.

Selon l'article 71 du règlement, les emprunteurs ont la faculté de faire VENDRE lesdits gages, sans attendre 14 mois de dépôt, il suffit qu'ils aient séjournés dans les magasins de l'établissement, trois mois seulement.

Liège, le 31 décembre 1831.

Le directeur, D'EVERLANGE.

Au Magasin, Place-Verte, n° 780, est arrivé un ASSORTIMENT de cinq cents pièces de FOULARDS des Indes, cinq cent douzaines CRAVATTES soie noir et fantaisie, plusieurs centaines de GILETS et CALSONS de flanelle et de coton, quantité de BAS de laine noirs et blancs, chaussettes, bonnets, écharpes, manchettes, souliers d'enfants, robes, jupons tissés et tricottés, en laine et en coton, etc., cachemirs, mérinos, bombazettes, flanelles, schals, fichus, toiles fines et linges damassés, etc.

Le magasin est toujours bien assorti de bas de coton blanc et écru, à jours et unis, bonnets de coton et soie, et bas de soie. Le tout à juste prix. 556

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Pour favoriser l'industrie nationale.

CAISSE D'ÉPARGNES.

La direction de la société voulant offrir à tous les habitants de la Belgique, et notamment à la classe industrielle, le moyen, soit de rendre momentanément productif le fruit de leurs économies, soit de s'assurer, pour eux ou pour leurs familles, des ressources dans l'avenir, a résolu d'établir une caisse d'épargne pour tout le royaume, aux conditions suivantes :

1° La Société générale fera recevoir, tant au trésor de ladite Société, à Bruxelles, que chez ses agens dans les différentes villes du royaume, toutes les sommes au dessus d'un florin, qui seront présentées pour participer aux avantages, résultant de la caisse d'épargne.

La Société générale est responsable de toutes les sommes ainsi versées dans ladite caisse.

2° La caisse d'épargne paiera, sur toutes les sommes qu'elle recevra, un intérêt annuel de 4 p. 100.

Le taux de cet intérêt pourra cependant être changé par la direction de Société générale, sauf à en prévenir le public par la voie des journaux.

Aucune décision de cette nature ne pourra recevoir son exécution qu'un mois après la date de son insertion dans les feuilles publiques.

3° Les intérêts dus pour chaque année seront payés à dater du premier février de l'année suivante, tant au trésor de la Société générale à Bruxelles, que chez tous les agens de cette Société, dans les différentes villes du royaume.

Les intérêts dont le paiement ne sera point réclamé, seront ajoutés au capital.

4° Chaque souscripteur, au moment où il fera un premier versement dans la caisse d'épargne, recevra un livret sur lequel seront inscrits ses nom, prénom, sa profession, sa demeure, ainsi que la somme déposée par lui.

Les dispositions nécessaires pour l'exécution des articles qui précèdent, feront l'objet d'un règlement qui sera imprimé et inscrit, dans son entier, sur chacun desdits livrets.

5° A dater du premier janvier 1832, les bureaux de la caisse d'épargne, tant au trésor de la Société générale, à Bruxelles, que chez ses agens, seront ouverts, tous les jours, de dix heures du matin jusqu'à trois heures de relevée, à l'effet de recevoir les fonds qui seront versés.

Les remboursements auront lieu, sur demande préalable, et faite huit jours d'avance, les mardi et samedi de chaque semaine.

Bruxelles, le 17 décembre 1831.

Le gouverneur, Ferd. MEEUS.

Le secrétaire, J. GREBON. 494

HUITRES anglaises 1^{re} qualité chez PERET, rue Ste Ursule

POISSONS de mer très-frais, au Moriane rue du Stockis. 447

A LOUER de suite une petite MAISON située vis-à-vis de la nouvelle rue de la Cathédrale, n° 74. 440

Grande CAVE dans laquelle se trouvent plusieurs chantiers à pouvoir y déposer 50 à 60 pièces de vin, sise rue Basse-Sauvenière, n° 840, à LOUER présentement. S'adresser rue Feonstrée n° 579. 324

(178) **VENTE AUX ENCHÈRES.**

1° De deux MAISONS réunies en une, portant les n° 233 et 234, sise à Liège, rue des Ecoilers, occupée en partie par M. le médecin Vandermeer, tenant d'un côté à la dame Ve Lambotte, d'un autre à M. Joassart.

2° D'une autre maison, sise même rue, côté n° 236, louée au Sr. Bailly, tenant de deux côtés à la précédente.

Cette vente aura lieu lundi 23 janvier 1832, 11 heures du matin, en l'étude du notaire KEPPELLE. On peut s'adresser, pour voir ces maisons, chez madame MALHERBE-BEAUJEAN, rue devant les Ecoilers, et pour les conditions audit notaire.

Grande VENTE de BALIVEAUX, au bois de Hailot, le 10 janvier, 10 heures du matin. 481

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Pierre Lambert Dehase, demeurant rue Roture, n° 1086, tendant à être autorisé à construire à son domicile un four à cuire le pain.

Vu l'arrêté du 31 janvier 1824, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir contre l'établissement projeté, sont invitées à les faire remettre au secrétariat de la régence dans le terme de 15 jours.

A l'Hôtel-de-Ville, le 28 décembre 1831.

Le premier échevin, Guillaume PLUMIER.

Par la régence : le secrétaire, DEMANY.

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabriques. La supériorité et la solidité de ses Bourlets ne laissent rien à désirer, sa fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait en imitation.

Ce dépôt se trouve chez GILLON-NO SENT, rue Pont-d'Ile, n° 32.

Forges Fourneau et autres immeubles à Vendre.

Le 31 janvier 1832, aux dix heures du matin, les commissaires liquidateurs de la masse Lentz-Delienne, feront procéder par devant M. le juge de paix du canton de Huy en son bureau place St-Séverin et par le ministère de M. CHAPPELLE, notaire audit Huy, à la VENTE aux enchères publiques et à l'extinction des feux.

1° D'un vaste et bel établissement avantageusement situé au faubourg Ste-Catherine en la ville de Huy, province de Liège, sur la rivière de Hoyoux, consistant :

1° En un haut fourneau dont le bas est disposé à servir d'atelier pour mouler les poteries.

2° En une forge contenant,

1° Une affinerie au charbon de bois,

2° Deux chaufferies,

3° Un petit four destiné à chauffer les masses et les toupees.

4° Trois fours à réverbères,

5° Deux gros marteaux,

6° Un martinet double.

A côté de la forge se trouve un bâtiment neuf, dans lequel est placée la soufflerie pour la forge ainsi que le boeard.

Le tout est activé par cinq roues dont trois sont neuves le fourneau est lié par une arcade en brique à une vaste remise à charbons construite à neuf à laquelle sont annexés la rappérée et les magasins aux fontes et un atelier de mouleurs en terre.

Vis à vis de la forge, se trouve un bâtiment servant de bureau au dessus et à côté une remise à charbons de terre, une écurie voûtée, un magasin de fer construit à neuf et un four à cook.

Au delà et du même côté du chemin une remise aux charbons de bois ayant pour annexes un hangard et un atelier de charpentier.

A cet établissement sont réunis, pour former un seul et même lot, un jardin légumier avec prairie arborée et bois au-dessus, situé à côté de la remise et un vignoble en terrasse avec broussailles et rochers dominant cet établissement et fermant des carrières de pierres.

Et 2° De deux maisons avec vignobles, terrain à culture, prairie, bois de broussailles, situé au lieu dit Entre deux Thiers, à proximité de l'usine; ce dernier immeuble sera divisé en trois lots qui seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis avec le 1^{er} lot en masse.

Les établissements seront ouverts aux amateurs tous les jours, de neuf heures à midi, et de une à quatre heures de l'après-midi.

S'adresser pour prendre communication des titres de propriété et du cahier des charges, qui offre les plus grandes facilités pour le paiement, audit notaire CHAPPELLE, à HUY.

LIBRAIRIE.

Le sieur F. CANONGETTE, débarré au Grand Café, près du théâtre, ayant reçu tous ses assortiments et ne devant plus rester que quelques jours à Liège, invite MM. les amateurs à profiter de la fin de son séjour en cette ville, pour venir visiter dans son magasin les nombreux ouvrages qui se trouvent hors de ses catalogues, dont le supplément se distribue toujours audit magasin du Grand Café.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 21 decemb.—Les métalliques et à 85 3/4 ; 4 p. c. 00 0/0. — Actions de la banque 0/00 ; — Lots de 000 fls. 000 0/0. — Partielles 000 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 31 décembre. — Dette active, 14 0/0 0/0 00. — Idem différée 0 00/00. — Bill. de ch. 16 0/0 0/0. — Syndicat d'amortissement 66 7/8 0/0 0/0. — Remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 77 0/0 0/0. — Russ. Imp. et C^e 5, 92 1/4 à 00 0/0 0/0. — Dito ins. gr. 10, 0/0 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 68 7/8 0/0 0/0. — Esp. H 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perp. 00 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Métall. 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — de Pologne. 00 0/0. Naples Falconet 5, 73 1/4 0/0 0/0. Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 00 0/0. — Grecs 00 — Perp. d'Amst., 48 1/4 0/0.

Course d'Anvers du 3 janvier.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114 av. P		0 0/0 p
Londres.	39 1/4 1/2	39 9	P 00 0/0 00
Paris.	318 p	0/0	00
Francfort.	35 15 1/6	P 35 3/4	P
Hambourg.	35 1/4	N 00	
Escompte 5 0/0.			

Effets publics. — Métalliques, 87 1/4 P. — Lots 38 0/0 Napolitains, 73 0/0 00 00 0/0 P. — Guebard 75 0/0 N. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 00 0/0 0/0 00 0. — Amsterdam, 47 46 3/4 0/0 P. — Anglo Danois, 65 1/2 P. — Lots de Pologne 100 0/0 00 N. — Anglo Brésiliens, 00 0/0. — Emprunt belge de 12 millions, 85 1/4 3/8 0/0 ; idem 10 millions, 00 0/0 0/0 ; idem de 24 millions, 76 0/0 P. — Emprunt romain, 76 N.

Bourse de Bruxelles, le 2 janvier. — Emprunt de 12 millions, 5, lots de 12 millions, 85 3/4 0. Sans intérêt, lots 10 millions, 80 0/0 A.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spertzele, à Liège.